

N° 124
S É N A T

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2016-2017

20 juillet 2017

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de l'avenant modifiant
la convention du 14 janvier 1971 entre la France
et le **Portugal** tendant à **éviter les doubles impositions**
et à établir des **règles d'assistance administrative**
réciproque en matière d'impôts sur le revenu.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 491, 622 et 623 (2016-2017).

Article unique

Est autorisée la ratification de l'avenant modifiant la convention du 14 janvier 1971 entre la France et le Portugal tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu, signé à Lisbonne le 25 août 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi(1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 juillet 2017.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 491 (2016-2017), Sénat.